

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1663

présenté par
M. Cinieri

à l'amendement n° 515 de M. Loubet

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par les mots :

« et font l'objet d'un rapport annuel au Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à s'assurer que les Parlementaires seront informés annuellement des cibles définies par le Haut commissariat au plan et le Conseil national de l'industrie.